



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dates du Conseil Municipal	Numéros de délibérations	Résultats	Objets
01/03/2024	Délibération n°1	Approuvée	Organisation du temps scolaire
01/03/2024	Délibération n°2	Approuvée	Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la réhabilitation d'un bâtiment commercial en bâtiment administratif
01/03/2024	Délibération n°3	Approuvée	Convention avec la C.C.P.A. pour le marathon de la biodiversité
01/03/2024	Délibération n°4	Approuvée	Taux de fiscalité directe locale pour 2024
01/03/2024	Délibération n°5	Approuvée	Tarifs (coupes de bois, cimetière)
01/03/2024	Délibération n°6	Approuvée	Tarif salle des fêtes
01/03/2024	Délibération n°7	Approuvée	Tarification des services de l'eau potable et de l'assainissement pour 2024
01/03/2024	Délibération n°8	Approuvée	Convention avec le S.I.V.O.M. pour facturation travaux effectués par nos agents techniques
01/03/2024	Délibération n°9	Refusée	Convention avec la commune de Serrières de Briord pour participation aux frais financier du stade de football

01/03/2024	Délibération n°10	Approuvée	Organisation d'un tirage au sort parmi les affouagistes le souhaitant pour couper du bois sur le chemin de la Glacière
01/03/2024	Délibération n°11	Retirée de l'ordre du jour	Mis à disposition d'un logement provisoire pour une personne en attente d'un logement locatif En Mermont.
01/03/2024	Délibération n°12	Refusée	Participation à l'action « Elu Rural Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu au sein du conseil municipal.
01/03/2024	Délibération n°13	Approuvée	Convention réseau électricité pour alimentation BT Logidia rue de la Salle des Fêtes
01/03/2024	Délibération n°14	Approuvée	Liquidation du stock de tables de l'ancien restaurant

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.